

-----  
L'an deux mil quatorze, le dix mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatre mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LE NEILLON Jean François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

**Étaient présents :**

MM LE NEILLON Jean François, LE CALVÉ Pascal, M LOTHORÉ Jean-Paul, MME BONNEC Katia, M ZÉO Philippe, MME PUREN Isabelle, MME HURLEY Fay, M DIERCKX Alexandre, MME PINEAU Annick, M LESIEUR Arnaud, MME COLLET Roselyne, M KERVADEC Hervé, M SAINT JALMES Yves, M DANIEL Arthur, MME LE MER Nathalie, MME RIO Marie, MME GIQUEL Magali, MME BARBICHON Anne, MME SIMON Hélène, M DAUBERT Lionel,

**Avait donné procuration :**

MME RANO Evelyne à LE CALVÉ Pascal

**Absents excusés**

MME DURIEZ Christine, M GACHELIN Jérémie

Madame GIQUEL Magali a été désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

1. Vente maison 15 rue Mané Kerverh
2. Transport Scolaire Communal

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier Conseil Municipal.  
Le compte rendu est validé.

N°	OBJET
2015-03-14	VENTE MAISON 15 RUE MANE KERVERH

Par acte notarié du 20 janvier 2014, la commune a acquis la parcelle cadastrée ZN 204 d'une superficie totale de 26.248 m<sup>2</sup>, parcelle destinée à la construction de la future salle des fêtes.

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 4 novembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente la maison, située sur cette parcelle en bordure de route, avec du terrain attenant pour une superficie totale de 900 m<sup>2</sup>.

La vente était confiée à l'étude Maître FARGEAU à Pluvigner ainsi qu'à l'Agence OPTMHOME de Landévant. Cette agence a reçu quatorze acquéreurs potentiels pour cette maison. Un seul a fait une offre de prix à 120.000 € net vendeur : maison sur parcelle d'une superficie totale de 1.150 m<sup>2</sup>.

En effet, la présence d'une cuve à gaz enterrée à l'arrière de la maison nous conduit à porter la surface de la parcelle de 900 m<sup>2</sup> à 1.150 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette offre.

*Monsieur le Maire précise qu'un architecte a estimé à environ 40-50.000 € le coût de la rénovation de cette maison, toit amiante à traiter. Par ailleurs, la chute des prix du logement ancien perdure.*

*Madame SIMON aurait préféré que cette maison soit destinée au logement social.*

*Monsieur Le Maire répond qu'il aurait fallu trouver un bailleur social et dans ce cas le prix de cession aurait été différent.*

Vu le résultat des votes :  
Nombre de votants : 21  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 3

Le Conseil Municipal,

☞ **décide** de vendre à Monsieur et Madame QUÉRÉ Jean-Jacques de Landévant la maison située 15 rue Mané Kerverh, avec terrain attenant pour une superficie totale de 1.150 m<sup>2</sup>, maison sise sur la parcelle cadastrée ZN 204

☞ **fixe** le prix de vente de vente à 120.000 € net vendeur

☞ **charge** l'étude Maître FARGEAU notaire à Pluvigner de la rédaction de l'acte.

☞ **autorise** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à cette transaction.

N°	OBJET
2015-03-15	TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL

Ce point avait été présenté lors du Conseil Municipal du 3 mars, chaque élu a été destinataire du compte rendu de la Commission Affaires Scolaires, Jeunesse et Périscolaire.

Considérant que les élus ont été suffisamment informés sur ce dossier, Monsieur le Maire demande le passage au vote.

Madame BARBICHON réclame un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rétablissement ou non du Service Transport Scolaire Communal.

Vu le résultat des votes à bulletin secret,

Nombre de votants : 21  
Pour : 3  
Contre : 18  
Abstention : 0

Le Conseil Municipal,

☞ **décide** de ne pas rétablir le service de transport communal scolaire à la prochaine rentrée scolaire.

*A l'issue du vote, Madame BARBICHON demande à faire lecture d'un communiqué de son groupe sur la décision qui vient d'être prise. Monsieur Le Maire l'invite à le faire.*

*Madame BARBICHON, déclare qu'ils prennent acte de cette décision, tout en la regrettant. Ils tiennent à souligner la qualité du travail intercommissions fait sur ce dossier, mais néanmoins regrettent qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les onze familles intéressées par le rétablissement du service.*

*Elle poursuit en annonçant qu'il reste une option à travailler sur ce dossier, Madame SIMON en est chargée. Elle sera ensuite présentée en commission affaires scolaires.*

---

#### **Informations diverses :**

*Jean-Paul LOTHORÉ propose que la commune s'engage dans la lutte contre le frelon asiatique avec le soutien de la FDGDON 56 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). Dominique LE BRAZIDEC responsable des Services Techniques sera le référent.*

*Prochain Conseil Municipal le 10 avril 2015 avec à l'ordre du jour le Budget Primitif 2015.*

*La séance est levée à 9 heures*

=====